

Rapport d'orientation

par Philippe Debrion*

I. — Vie de la section

1. Elections

1. 1. Résultats des élections à la section de 1997

Non adhérents	2
Exprimés	509
Nuls	32
Blancs	1
Votants	544

Pour mémoire en 1995 il y a eu 516

votants (dont 80 nuls) et en 1996 505 votants (dont 45 nuls).

1. 2. Composition du bureau

Avec les élections, il est nécessaire de renouveler une partie du bureau. Les élections auront lieu le 30 juin 1997.

1. 3. Modification de la représentation au Conseil national

Les représentants de la section des bibliothèques publiques sont les suivants :

* Président de la Section des bibliothèques publiques.

Titulaires	Suppléants
Martine PRINGUET	Jean-Loup LEREBOURS
Francine THOMAS	Monique CHEGARAY
Caroline RIVES	Bruno CARBONNE
Hugues VAN BESIEN	Christine PECLARD
Gérard BRUGIERE	Raymonde COURRIERE
Alain PANSU	Nic DIAMENT
Philippe DEBRION	Jacqueline LEVY

2. Adhérents

En 1996 la section comptait 2 535 adhérents (2 414 en 1995).

Un groupe de travail s'occupe des relations avec les adhérents et du développement des adhésions (Martine Pringuet, en 1996 ; Danielle Taesch et Alain Chevalier en 1997).

Il semble nécessaire de mieux développer la circulation de l'information vers les adhérents. Les inserts dans le *Bulletin* ou la *Note d'information* ne sont pas des outils suffisants pour faire connaître notre travail ou l'état des réflexions de la section.

Le développement des adhésions doit donner lieu à une campagne d'adhésion qu'il faudra réaliser en 1998. Le coût de cette campagne pourrait être de 15 000 F. Reste à établir un mailing qui puisse être diffusé aux bibliothécaires et non aux seuls responsables des établissements. La notion de parrainage devrait aussi être explorée.

Il serait souhaitable d'envoyer des formulaires d'adhésion et d'explication de l'ABF aux lauréats des listes d'aptitudes.

3. Relations extérieures et avec les autres associations

Responsables : Emmanuel Dousset et Thierry Jelmini.

Des courriers ont été envoyés aux associations sur la diffusion de documents (ADDNB) et les clubs utilisateurs de logiciels informatiques ainsi qu'à la FULBI, afin d'informer les associations d'une éventuelle colla-

boration sur des sujets qui pourraient les intéresser.

L'orientation serait de développer des contacts avec les associations des musées et des archives dont nous sommes proches en terme de statuts et de fonctionnement. Il est à souligner que les archivistes ont des critères de gestion de leurs collections très strictes qu'il conviendrait d'étudier.

4. Informations

Il semble nécessaire de mieux informer les adhérents sur le travail de la section. La note d'information n'est peut-être pas l'outil idéal pour faire connaître les travaux de la section. On pourrait envisager d'utiliser le compte rendu de la section pour en extraire un document qui serait plus largement diffusable.

5. Participation au comité de rédaction du Bulletin (Alain Chevalier et Nic Diament)

Le numéro de juin sera consacré à la journée d'étude de la section sur les acquisitions. Les modifications qui sont intervenues au sein du *Bulletin* nécessitent une plus grande participation de la section à son élaboration. Malheureusement le manque de temps n'a pas permis une présence assidue des correspondants de la section et cela depuis plus d'un an. Il conviendra de désigner de nouveaux représentants.

II.— Les bibliothèques et l'économie

Deux dossiers sont toujours en sus-

pens :

- D'une part, la demande des libraires de la limitation des remises. La création d'un nouveau syndicat de libraires devrait nous éclairer sur la position des refondateurs.

- D'autre part, la demande des éditeurs d'instituer un droit de prêt qui serait facturé directement aux usagers. A cette mesure nous avons répondu par un courrier qui a été adressé aux maires des villes de plus de 10 000 habitants. Beaucoup de réponses nous sont parvenues et toutes nous assurent du soutien des maires. Toutefois, nous devons être vigilants vis-à-vis des éditeurs.

La section a réaffirmé son opposition au droit de prêt (cf. motion).

III. — Métier et formation

1. La filière culturelle

la filière culturelle et la déprofessionnalisation programmée du métier de bibliothécaire. Claudine Bélayche le soulignait dans le dossier de la *Gazette des Communes* sur les acquisitions : je la cite « *Le CAFB accordait une place importante à la connaissance des éditeurs et des collections. Il a disparu corps et bien et il est remplacé par les DUT et DEUST, métiers du livre et de la documentation, qui n'ont pas les mêmes objectifs. Le concours de bibliothécaire territorial est généraliste et ne suppose pas de connaissances bibliographiques très poussées.* »

Nous sommes confrontés à deux mouvements qui s'opposent. D'une part une spécialisation qui s'est instituée autour des supports et d'autre part une généralisation excessive conduisant à une sorte de vision « touche à tout ».

Nous voyons maintenant un peu plus clairement les défauts des statuts de la filière culturelle des collectivités territoriales. Loin de renforcer la notion de métier, ils donnent une vision de plus en plus floue et chaotique de la profession. Les bibliothécaires sont, dès leur recrutement, moins formés que les assistants qualifiés de conservation, la formation

organisée par le CNFPT est, que ce soit pour la préparation des concours comme pour la formation initiale, très floue particulièrement pour les assistants de conservation... La liste est longue.

Par ailleurs, l'application des nouveaux statuts a bouleversé une grande part de la profession. En l'absence de décret d'application de nombreux contractuels ont été recrutés, le concours sur titre tant attendu n'a pas été à la mesure des espoirs des candidats qui attendent encore les critères qui ont conduit certains à réussir le concours.

Enfin, le concours des emplois réservés risque encore de décevoir (bilan du rendez-vous avec M. Viandier du CNFPT).

Concernant le professionnalisme, il faudra aussi éclaircir ce qui fait la différence entre un bénévole et un professionnel. Ce point est loin d'être clair et il me semble que la distinction doit être claire et fortement affirmée. Reste à en définir le contenu.

Il faudra suivre avec beaucoup de vigilance l'organisation du concours réservé pour la Fonction publique territoriale. D'ores et déjà il n'est pas assuré que tous les candidats qui répondent aux critères puissent être reçus.

Nous maintenons la demande déjà formulée de professionnalisation des épreuves des concours d'assistant de conservation et de bibliothécaire.

IV. — Formation professionnelle (Christine Péclard et Martine Pringuet, Bruno Carbone)

Participation active à la commission sur la formation professionnelle.

V. — La loi sur les bibliothèques

Un nouvel épisode vient s'ajouter à ceux déjà nombreux qui constituent désormais l'histoire de la loi. Sans que nous sachions quel était le contenu de la loi qui devait être présentée au Congrès, voilà déjà qu'elle est renvoyée dans un futur hypothétique.

Toutefois, cette loi doit faire partie du dispositif global du développement des bibliothèques. Si nous ne pouvons qu'apprécier la politique instrumentale de l'Etat qui a consisté à favoriser la création de milliers de m² de bibliothèques, nous ne pouvons que regretter l'absence d'accompagnement législatif qui risque de réduire la portée des efforts entrepris par les collectivités locales.

Notre travail doit continuer pour tenter de convaincre de la nécessité de cette loi (2 motions ont été votées

pour demander le vote de cette loi).

VI. — Commissions

1. Observatoire des nouvelles technologies

La modification de la commission intitulée «Observatoire des nouvelles technologies» semble devoir aboutir en 1998. Il sera nécessaire de travailler avec Dominique Lahary pour savoir si la Section doit participer à cette commission, et ce, d'autant plus qu'elle pourrait avoir à traiter de

sujets concernant la notion de médiathèque.

2. Commission sur les acquisitions en bibliothèques publiques

Suite à une demande de Caroline Rives, une commission s'est créée au Conseil national. Les objectifs de cette commission restent encore à préciser même si un document d'orientation a été proposé récemment. L'organisation et le fonctionnement de cette commission restent encore à définir. Il est certain que la commission y participera activement.

3. Relations BM/BU

Il est probable que nous tenterons d'organiser une journée de réflexion avec les bibliothèques universitaires sur les points de convergences avec les bibliothèques municipales. Les tentatives d'organiser une journée sur les tutelles en 1996 se sont toutefois soldées par un échec du fait du manque de participation de la Section études et recherches.

VII. — Internet

Nous allons développer l'information sur le serveur Internet de l'ABF. Toutefois, cela va nécessiter une formation et une organisation stricte, d'autant plus que Dominique Lahary tient à moins participer à la gestion du serveur. C'est peut-être sur le serveur que pourrait être consulté une partie des comptes rendus de la section. Toutefois, la charge de travail que cela représente devra être soigneusement examinée.

VIII — Relations avec les élus

Une journée de formation a été organisée avec la FNCC en 1996 sur le thème des bibliothèques. Cette journée a été suivie par une vingtaine de participants. L'ABF est aussi présente à l'observatoire des politiques culturelles qui s'est constitué avec la FNCC, la Fédération des écoles de musiques... La dernière réunion a tenté de mettre en place un moyen d'action contre l'attitude du FN sur le champ culturel. Une autre journée de formation doit être organisée en octobre 1997 sur le multimédia.

Reste à développer un contact constant avec l'AMF, l'Association des maires des grandes villes de France et diverses autres associations.

IX.— Journée d'étude

1. Journée de la Section

Le thème de la journée d'étude de la section sera l'application des statuts. Le principe pourrait être celui d'Etat-Général des statuts où seraient effectués le bilan de l'application des textes et les conséquences sur la gestion des bibliothèques.

Cette journée d'étude sera décentralisée et donc organisée dans plusieurs villes afin de toucher le maximum d'adhérents et de permettre à toutes les catégories de la profession de pouvoir s'exprimer.

2. Journée d'étude en partenariat

2.1. Proposition du GIF

Une autre journée d'étude doit être organisée au cours du second semestre avec le GIF mais le thème reste à définir. L'idée serait de participer à l'organisation d'une journée d'étude avec les groupes nationaux qui le souhaitent.

2.2. Proposition du Bureau des Bibliothèques de la Ville de Paris

La Ville de Paris a sollicité notre participation à un colloque sur le métier de bibliothécaire. Il devrait se tenir en 1998 sur deux jours.

X. — La censure et la confrontation au fascisme

Nous sommes tout d'abord confrontés, aujourd'hui, à une force brutale, totalitaire qui tente de trouver une légitimité et veut absolument diffuser ses idées ; les bibliothèques sont devenues un des instruments de cette volonté. Mais au-delà des

bibliothèques c'est aussi la diffusion culturelle qui est remise en cause par les membres de ce parti fascisant. Cela dit, que l'arbre ne nous cache pas la forêt, les villes dirigées par le FN n'ont malheureusement pas l'exclusivité de la censure ou d'un contrôle orienté.

Il me semble donc important que la base de notre travail ne soit jamais éloignée de cette préoccupation majeure que constitue la lutte contre la censure. La ligne de conduite n'est pourtant pas nécessairement claire, loin de là. Des différentes orientations que nous pourrions prendre, toutes prêtent à discussion, à débat. C'est une chose d'être contre la censure mais c'en est une autre de faire des propositions contre cette censure, de concevoir des moyens d'actions. La loi semblait un de ces moyens mais, on l'a vu, elle semble encore remise en cause.



La notion de pluralisme est aussi à examiner de près. Ce concept que nous avons défendu avec force pour l'imposer dans les bibliothèques est devenu une arme à double tranchant que le Front national utilise largement. Mais au-delà du pluralisme il semble que les bibliothécaires doivent affirmer leur choix dans le développement des collections, car la demande du public ou l'offre éditoriale ne sont pas les fondements des acquisitions ; il ne faut pas que cette démarche et cette offre deviennent des façades derrière lesquelles se cacherait le bibliothécaire. Les acquisitions sont les conséquences des choix effectués par des professionnels. Dès lors, Le pluralisme n'est qu'un outil, parmi d'autres, pour analyser les documents à acquérir, en aucun cas cela ne peut être le principe premier.